



**MAISON DES INITIATIVES SOCIALES ET CULTURELLES**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CENTRE SOCIAL et CULTUREL « Aline et Louis Rivals »

1, Impasse de la Gare - 31820 PIBRAC

Adresse postale : Esplanade sainte Germaine - 31820 PIBRAC

Tél : 05 62 13 93 93 / Courriel : ccas@mairie-pibrac.fr

Site internet : [www.ville-pibrac.fr](http://www.ville-pibrac.fr)

---

## **REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL « ALINE ET LOUIS RIVALS »**

Le Centre Social et Culturel « Aline et Louis Rivals » est un équipement communal, administré par le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Agréé par la Caissé d'Allocations Familiales, il remplit plusieurs missions fondamentales qui sont :

- un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale
- un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer leurs demandes, de concevoir et de réaliser leurs projets,
- un lieu à vocation d'interventions sociales concertées et novatrices, favorisant le partenariat.

### **ARTICLE 1 – Adhésion annuelle et tarifs.**

L'adhésion implique la souscription au présent règlement intérieur et permet l'inscription et la participation à une activité organisée par le Centre Social et Culturel (ateliers, sorties, ...).

Le montant de l'adhésion annuelle est déterminé par le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Lors de l'adhésion, les personnes doivent remettre une fiche d'inscription individuelle, une attestation d'assurance responsabilité civile et un certificat médical pour la pratique d'une activité sportive.

Une cotisation supplémentaire trimestrielle ou par session est à régler pour certaines activités. Des tarifs préférentiels sont appliqués pour les bénéficiaires de minima sociaux et du minimum vieillesse sur présentation d'un justificatif.

Les paiements sont à déposer au siège administratif du Centre Social et Culturel lors des journées d'inscription ou pendant l'année mais en aucun cas auprès des animateurs des ateliers.



## MAISON DES INITIATIVES SOCIALES ET CULTURELLES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CENTRE SOCIAL et CULTUREL « Aline et Louis Rivals »

1, Impasse de la Gare - 31820 PIBRAC

Adresse postale : Esplanade sainte Germaine - 31820 PIBRAC

Tél : 05 62 13 93 93 / Courriel : ccas@mairie-pibrac.fr

Site internet : [www.ville-pibrac.fr](http://www.ville-pibrac.fr)

---

### **ARTICLE 2 – Conditions de participation à une activité.**

Les ateliers ou animations sont réservés aux habitants de PIBRAC. Si des places restent disponibles, elles pourront être ouvertes à des personnes extérieures à la commune.

Pour participer aux animations, ateliers et sorties, il faut :

- être à jour de son adhésion annuelle et des cotisations éventuelles
- être inscrit dans les délais fixés par le Centre Social et Culturel et en cas d'absence de prévenir dans les meilleurs délais.

En cas de force majeure, le Centre Social et Culturel peut être amené à modifier, voir annuler la programmation initialement prévue. Les usagers seront informés dans les meilleurs délais.

### **ARTICLE 3 – Les sorties.**

Durant l'année, le Centre Social et Culturel organise un atelier parentalité, des journées intergénérationnelles parents/enfants. Lors de ces activités, les enfants sont placés sous la responsabilité de leurs parents.

### **ARTICLE 4 – Droit à l'image.**

Afin de réaliser la promotion de ses activités et de ses animations, le Centre Social et Culturel peut être amené à utiliser des photographies des usagers sur différents supports (site internet, plaquettes, ...).

Tout usager doit confirmer ou non son autorisation d'utilisation sur sa fiche d'inscription

Pour les mineurs, une autorisation préalable sera demandée aux parents.

### **ARTICLE 5 – Responsabilité.**

Le Centre Social et Culturel décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration d'objets personnels emportés lors d'ateliers, activités, sorties ou animations.

### **ARTICLE 6 – Sécurité.**

Les usagers sont tenus de respecter et de se conformer à la réglementation générale en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, ils prendront connaissance des règles de sécurité affichées dans l'établissement.

L'animateur ou la personne référente doit s'assurer que la porte de secours reste ouverte.



## MAISON DES INITIATIVES SOCIALES ET CULTURELLES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CENTRE SOCIAL et CULTUREL « Aline et Louis Rivals »

1, Impasse de la Gare - 31820 PIBRAC

Adresse postale : Esplanade sainte Germaine - 31820 PIBRAC

Tél : 05 62 13 93 93 / Courriel : ccas@mairie-pibrac.fr

Site internet : [www.ville-pibrac.fr](http://www.ville-pibrac.fr)

---

La personne s'engage à fournir une attestation d'assurance responsabilité civile à jour.

### **ARTICLE 7 – Locaux et matériel.**

Les utilisateurs sont responsables de la propreté et du rangement des locaux ainsi que du matériel utilisé dans le cadre de l'activité.

Les locaux doivent être restitués en l'état initial. Le matériel mis à disposition ne doit être ni détérioré, ni détourné de son usage principal.

### **ARTICLE 8 – Respect des règles de vie en collectivité.**

Le public est tenu de respecter le calme et de se comporter correctement vis-à-vis du personnel du Centre Social et des autres usagers.

**Tout usager s'engage à lire et à respecter ce règlement intérieur.**

Avec le soutien de la

